

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 005-1066/15/BC

■ Approbation d'une convention avec la Maison De l'Emploi (MDEM) relative à sa mission Centrale de Mobilité durable et de son action dans le cadre de la politique de la ville

DGDU 15/13413/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial, MPM souhaite soutenir le développement des actions en faveur de la mobilité durable par des associations et entreprises présentes sur son territoire.

Créée en 2008, la Maison De l'Emploi de Marseille (MDEM), association loi 1901, compte parmi ses membres constitutifs l'Etat, la Ville de Marseille, le Pôle Emploi, la Région PACA, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ainsi que de nombreux partenaires associés.

Il est constaté que la mobilité quotidienne est une préoccupation majeure au niveau de l'accès et du maintien dans l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés précaires ainsi qu'au niveau du développement économique du territoire. Cette question qui prend sur notre territoire, et en particulier dans les arrondissements les plus enclavés - un caractère de plus en aigu, a justifié la mise en œuvre de synergies dans le cadre d'un intense travail partenarial. Sensibilisation des professionnels de l'emploi, émergence d'une culture commune, harmonisation des pratiques, déploiement de l'Entretien Approfondi en Mobilité pour les demandeurs d'emploi, location de véhicules, etc.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

Afin d'aider les usagers, la Centrale de Mobilité durable, mission développée au sein de la MDEM depuis septembre 2010, propose de développer, à court et moyen termes, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés.

Pour cette année de transition, dans le cadre de sa Politique de la Ville, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite, également, expérimenter une nouvelle approche en permettant à chaque commune de bénéficier de la même enveloppe financière qu'avec les CUCS, mais en l'affectant selon deux types d'intervention décrits ci-dessous :

- Une intervention où MPM contribue à des projets dits « structurants », c'est-à-dire à des projets que les associations se proposeront de mettre en œuvre concernant les compétences de la communauté urbaine, mais sur plusieurs sites de la géographie prioritaire (2 minimum) : Ces projets seront donc moins nombreux, et plus importants en demandes de financements dans la limite de l'enveloppe adoptée au Budget 2015.
- Une intervention ciblée sur la proximité et le lien social, en priorité dans les quartiers de rénovation urbaine. Il s'agit de participer à la constitution de « Fonds de Participation des Habitants » que gèreront des équipements de quartier, ou des associations en capacité de le faire, et qui permettront de soutenir des initiatives provenant de groupes d'habitants et ayant pour objectif de créer un lien social et d'encourager le travail collectif de proximité.

Afin de soutenir d'une part, les actions en faveur de la mobilité durable sur son territoire, et d'autre part, de réaliser une expérimentation pour la programmation de la Politique de la Ville, en 2015, fondée sur la sélection de projets associatifs structurants et la mise en place de Fonds de Participation des Habitants en lien avec les équipes « politique de la ville » des territoires concernés, le Conseil de Communauté souhaite attribuer une subvention à l'association MDEM de 40 000 euros pour l'année 2015.

La convention de partenariat entre MPM et la Maison de l'Emploi de Marseille soumise à l'approbation du Bureau définit les modalités de ce partenariat.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 ;
- Les comités de pilotage du 2 juin approuvant la programmation associative 2014 du CUCS de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment ;
- Le plan d'actions du Plan de Déplacements Urbains, notamment sur la multimodalité des déplacements, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, la promotion et le développement de l'usage des modes alternatifs à l'autosolisme ;
- Que le plan d'actions de la MDEM vise plusieurs objectifs à caractère économiques et innovants, environnementaux et sociaux en lien avec les enjeux portés par le PCET et le PDU de MPM ;
- Les pistes d'actions préconisées dans le Bilan environnemental des déplacements 2012 de Marseille Provence Métropole ;
- L'intérêt de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la centrale de mobilité du territoire MPM Centre avec des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Maison de l'Emploi de Marseille, déterminant les modalités d'attribution de la subvention.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document dans le cadre de leur mise en œuvre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Robert ASSANTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2015**